



Le Plan d'aide à la lecture publique de Frédéric Mitterrand

Le 30 mars 2010

Frédéric Mitterrand a présenté, le 30 mars, son Plan pour le développement de lecture dont il chiffre la mise en œuvre à 100 millions d'euros par an. La FNCC a déjà eu, par la voix du directeur adjoint chargé du livre et de la lecture publique au ministère, Nicolas Georges (cf. *la Lettre d'Échanges n°44*), la confirmation que la lecture constituerait l'une des priorités du ministère, en lien d'ailleurs évident avec l'autre priorité, à la fois centrale et transversale : la prise en compte de la révolution numérique. En effet, le ministère est désormais acquis à l'idée – développée à titre d'hypothèse dans *la Lettre d'Échanges n°14* dès juillet 2008 et confirmée par la récente enquête du DEPS sur les pratiques culturelles de Français – que, loin de tendre irrémédiablement vers une civilisation de l'image, l'usage désormais massif des outils numériques génèrerait une nouvelle "civilisation de l'écrit", avec cette particularité qu'elle se construirait par l'écran. On assiste à « *la montée de nouveaux usages de l'écrit et la structuration, pour les 14-25 ans, d'une véritable "génération des écrans", susceptible de retrouver le chemin de la lecture par l'intermédiaire des technologies numériques* ». L'autre point fort de ce plan est l'étroite collaboration qu'il envisage entre les collectivités territoriales. Ainsi, six des quatorze propositions les concernent très directement. Quelques axes forts.



Le Plan d'aide à la lecture publique

qui jusqu'à présent étaient principalement destinés à des opérations concernant le bâti (construction, rénovation, agrandissement) des bibliothèques des territoires, seront entièrement consacrés à l'adaptation au numérique, afin que les bibliothèques municipales ne soient pas perçues comme déconnectées des nouveaux enjeux technologiques. Sur cette base financière, le ministère proposera aux collectivités un "contrat numérique" comprenant quatre volets.

- D'ici 2015, toutes les bibliothèques des communes de plus de 20 000 habitants devront être informatisées et proposer un accès public à Internet.
- Aujourd'hui que le rattrapage du retard français en matière de constructions d'équipements est accompli, la DGD – « **outil de financement irremplaçable** » – deviendra

LE PLAN en faveur de la lecture publique se caractérise par la volonté de dialogue et de co-construction des politiques du livre et de la lecture publique à la fois avec les collectivités et les acteurs associatifs. Les propositions se regroupent autour de trois axes : le développement des grands établissements parisiens, l'accompagnement des acteurs locaux et l'encouragement du travail associatif en direction des territoires ruraux et des publics particulièrement entravés dans leur accès à la lecture (exclus sociaux, populations d'origine étrangère, publics dits "empêchés, et personnes handicapées).

Le partenariat avec les collectivités territoriales. Annonce importante, les 80M€ du concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD),



« l'instrument principal pour la numérisation des collections et le développement des services numériques dans les médiathèques : sites Internet, portails d'accès aux multiples ressources du web, services à distance, services d'autoformation...

- Autre mesure, cette fois en direction des grandes bibliothèques : la numérisation des contenus culturels patrimoniaux à l'échelon régional.
- Enfin, la mise à disposition des conservateurs d'Etat dans les bibliothèques municipales classées, réaménagée « sur la base d'un dispositif renoué de conventions », sera orientée vers « l'expertise numérique ».

La mise en œuvre de ce contrat numérique sera liée à un effort de formation des élus « en collaboration avec le centre de formation de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) » - ce qui constitue une reconnaissance à la fois de son engagement en faveur de la lecture publique via le travail de sa commission spécifique mais aussi une réaffirmation de la nécessité du travail de son Centre de formation. C'est aussi une lourde responsabilité... Des formations en direction des professionnels des bibliothèques seront par ailleurs organisées (opérateurs : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Centre national de la fonction publique territoriale...)

Inégalités. Au-delà du seul aspect numérique, et toujours dans le cadre d'une coopération renforcée avec les pouvoirs locaux, le plan souhaite lutter contre les inégalités territoriales – zones rurales, quartiers dits "sensibles" – d'accès au livre et à la lecture par la création de "contrats-territoires-lecture". A partir de diagnostics élaborés à des échelles de territoires « pertinentes » et en évitant l'empilement des dispositifs par la concertation avec l'État, il s'agit de mieux prendre en compte l'ensemble des formes

d'exclusion, et notamment celles liées à « la perte d'inscription territoriale : nomadisme, expatriation, mal-logement... » Dans ce cadre, les grands établissements urbains seront conviés à contribuer à l'animation des équipements de lecture publique situés en zone rurale.

Par ailleurs, il importerait de « développer et de coordonner les services numériques des bibliothèques françaises dans le cadre d'un Schéma numérique des bibliothèques ». Bruno Racine, directeur de la BNF, a élaboré en 2009 un Schéma numérique des bibliothèques afin d'organiser la coordination des projets numériques entre les bibliothèques françaises : numérisation partagée, définition de nouveaux services aux lecteurs, acquisition de ressources numériques au niveau national, infrastructures mutualisées... A partir de ce Schéma sera créé un groupe de travail numérique des bibliothèques françaises au sein du Conseil du livre afin de mettre en œuvre les préconisations suivantes :

- l'organisation concertée de la numérisation entre les grandes bibliothèques françaises,
- l'élaboration d'un plan de développement du livre numérique (e-book) en bibliothèque,
- la définition de licences nationales afin de favoriser l'accès aux ressources électroniques quelle que soit la taille de la bibliothèque,
- la mise en place d'une infrastructure nationale de conservation numérique et la définition d'une offre de services pour les bibliothèques publiques de tous types (ici, le recours au Grand emprunt, à hauteur de 50M€, sera sollicité, en particulier pour la création d'infrastructures de stockage).

La concertation avec le monde associatif. Si la collaboration avec les collectivités territoriales a toujours été au cœur de l'action de l'Etat en faveur de la lecture, en revanche l'appui renforcé sur le travail des structures associatives représente une tendance

nouvelle – qui n’est pas sans parallèle avec l’esprit du projet SOLIMA pour les musiques actuelles (cf. *cette même Lettre d’Echanges*). Le ministre estime ainsi qu’il est temps de mieux soutenir leur action en direction des populations en situation d’exclusion sociale. Il reconnaît également la pertinence de leur action sur le champ même de la mutation numérique des pratiques de la lecture.

Une grande part de cette prise en compte du travail associatif – par le ministère de la Culture mais également au niveau interministériel – concerne les publics scolaires et étudiants, notamment par le pôle des associations jeunesse (PAJ) mis en place par le ministère. Ici, le plan se propose aussi de nouer des liens avec le ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives ainsi qu’avec le Secrétariat d’Etat chargé de la famille et de la solidarité. Dans ce cadre, les principaux axes de travail concernent « *les jeunes éloignés du livre et de la lecture* » et l’implication des jeunes en tant qu’acteurs et médiateurs de leurs pratiques.

Et l’écriture ? On peut remarquer ici que cette notion d’“acteur de sa pratique” constitue la seule occurrence d’une référence à l’écriture (et non à la lecture). Il est pourtant manifeste que l’un des renouveaux qu’Internet apporte à l’écrit – et ceci ne vaut pas seulement pour le texte – consiste en une attitude beaucoup plus active et créative. Les sites d’écriture se multiplient et le Net se propose déjà comme un premier public. De manière générale, l’informatique et la Toile brouillent les frontières entre le “consommateur” et l’acteur, entre l’écrivain et le lecteur. Si les jeunes lisent beaucoup sur écran, ils écrivent aussi beaucoup. Ce renouveau de l’écriture s’inscrit dans le cadre d’une autonomie nouvelle par rapport aux “valeurs officielles” auparavant imposées par les institutions, l’école et la famille. Le filtrage par les éditeurs et les diffuseurs est également contourné. Bref cet affaiblissement des “autorités” qui disaient ce qui

“A vous de lire !” et “Premières pages”

“A vous de lire !”, qui remplace “Lire en fête”, sera « *une manifestation participative et populaire, davantage centrée sur les petites et moyennes collectivités locales, s’appuyant sur un partenariat avec l’Education nationale et sur la participation du secteur marchand. Un nouveau partenariat avec la SNCF donnera lieu à l’organisation d’un “Passe-Livre” national. La manifestation sera l’occasion de promouvoir le livre et la lecture dans les villes et villages, hors des lieux qui lui sont traditionnellement dédiés (les rues, les places, les marchés, les centres commerciaux, les terrasses des cafés, les parcs et jardins publics, les transports en commun..., sans oublier les hôpitaux et les maisons d’arrêt).* » Elle mobilisera les professionnels du livre, auteurs, éditeurs, libraires (seront ici mises en valeur les librairies bénéficiant du label LIR - Librairie indépendante de référence), associations et fédérations d’éducation populaire, réseaux de lecture publique et de l’enseignement, ainsi que les responsables de lieux à vocation culturelle. Première manifestation, du 27 au 30 mai.

“Premières pages” est un dispositif organisé conjointement avec la Caisse nationale des allocations familiales. Il consiste, pour toute nouvelle naissance ou adoption, en l’offre d’un “lot” à chaque famille comprenant un album original, un guide pour les parents et des conseils de lecture. Cette opération sera étendue à la moitié des départements d’ici à 2015. Au-delà, “Premières Pages” a vocation à couvrir progressivement l’ensemble du territoire et à toucher chaque année les 800 000 nouveaux-nés et leurs familles.

doit se lire et qui a le droit d’écrire, pour balbutiant et complexe qu’il soit, apparaît comme la grande et positive nouveauté apportée par la révolution numérique. N’est-il pas dommageable de ne pas porter sur les nouvelles pratiques de l’écriture une attention et un engagement accrus ?

Pour en revenir aux propositions du ministre, le soutien au secteur associatif dépasse les seuls structures scolaires avec notamment la volonté de soutenir l’association ACCES (Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations) œuvrant dans les crè-



ches familiales, les relais d'assistantes maternelles..., ATD quart monde (colportage de livres, ateliers dans des petites bibliothèques de proximité), l'association Signes de sens faisant appel à la pédagogie visuelle. La liste reste ouverte...

La connaissance de l'activité des bibliothèques.

L'ensemble des propositions du ministre de la Culture exige une meilleure connaissance du monde de la lecture publique, de ses structures et de ses publics. Depuis maintenant 40 ans, le ministère collecte et analyse annuellement, sous forme de données chiffrées, l'activité des bibliothèques territoriales. Mais les bibliothèques concernées ne correspondent qu'à moins d'un quart des établissements (soit 4 293 lieux de lecture sur environ 17 000). La prise en compte, nécessaire, de l'entière du champ exige une coopération entre l'administration centrale, les DRAC et les collectivités territoriales (notamment les Départements par le biais des bibliothèques départementales de prêt). Ce qui doit se faire très vite : « D'ici à l'automne 2010, il s'agit de mettre à disposition des collectivités un outil d'aide à la décision incontournable qui devra les accompagner dans leur réflexion sur d'éventuels projets de bibliothèques. »

Autre mesure, un observatoire. « Le récent rapport du sénateur Yann Gaillard sur la politique du livre (cf. la Lettre d'Echanges n°45), au nom de la commission des finances, a regretté l'éclatement des responsabilités en la matière et la difficulté à construire une vue synthétique de l'action des pouvoirs publics. » En écho à cette critique, le ministère a confié au Centre de recherche et d'étude des conditions de vie (CREDOC) une étude visant à définir la pertinence et la faisabilité d'un outil d'observation partagée des politiques en faveur du livre et de la lecture et l'intérêt que les différentes collectivités y porteraient. « Les conclusions de cette étude sont favorables à la constitution d'un tel outil et en dessinent le cadre » dont la

« Le contexte dans lequel interviennent ces propositions est bien connu : c'est celui de la lente érosion de la lecture, et de son déclin comme pratique culturelle de référence depuis les années 1980. [...] Pourtant, ma conviction est que cette évolution n'est absolument pas irréversible, que cette érosion n'est nullement inexorable. L'exigence de la "lecture pour chacun" est pour moi une priorité politique absolue. J'ai voulu que l'ensemble de mes services – centraux et déconcentrés – s'en emparent, et je souhaite également mobiliser les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs qui oeuvrent dans ce domaine. »

Frédéric Mitterrand

construction sera proposée en commun avec les collectivités locales.

L'étude du CREDOC a porté sur les financements et les pratiques de collectivités locales sur quatre champs : lecture publique, patrimoine écrit et numérisation, économie du livre, vie littéraire et création. Sans préjuger à ce stade des dimensions où une observation fine pourrait être pertinente, le ministère propose une expérimentation menée en partenariat avec des collectivités territoriales volontaires.

Pour conclure. Les quatorze points de ce Plan – excepté ceux concernant les établissements placés directement sous sa tutelle : BNF, BPI... – ne sont en aucune manière des décisions. De fait, rares sont ceux qui n'exigent pas une collaboration et donc un accord avec les collectivités. D'où la conclusion : « L'ensemble des quatorze propositions faites par Frédéric Mitterrand aux partenaires de la politique de la lecture publique demande à être approfondi par un travail collectif restitué à l'automne 2010, à Nancy, lors des premières "Assises nationales de la lecture publique", organisées avec la Ville de Nancy et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). »

Vincent Rouillon